



**Commune
de Bursins**
Conseil Communal

Extrait du procès-verbal du Conseil Communal de Bursins
Du 31 mars 2026

Sous la présidence de Mme Floriane Beetschen, le Conseil Communal de Bursins a :

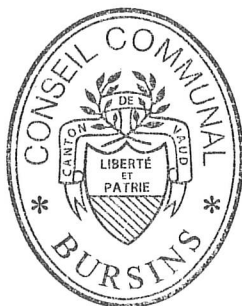
Accepté le Préavis municipal 01/2026

relatif aux traitement et indemnités de la Municipalité dès le début de la législature 2026-2031

Art. 160, 1 LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

La Présidente

Floriane Beetschen



La Secrétaire

Alexandra Wainwright

Bursins, le 31 mars 2026



**Commune
de Bursins**
Conseil Communal

Extrait du procès-verbal du Conseil Communal de Bursins
Du 31 mars 2026

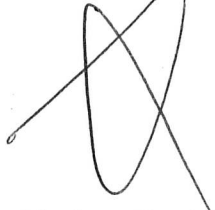
Sous la présidence de Mme Floriane Beetschen, le Conseil Communal de Bursins a :

Accepté le Préavis municipal 04/2026

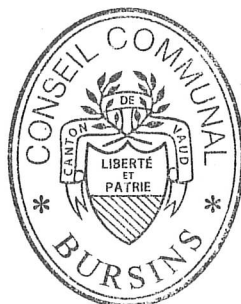
relatif à la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 26'000.- pour le remplacement de la chaudière à gaz du bâtiment du football club

Art. 160, 1 LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

La Présidente



Floriane Beetschen



La Secrétaire



Alexandra Wainwright

Bursins, le 31 mars 2026



Extrait du procès-verbal du Conseil Communal de Bursins
Du 31 mars 2026

Sous la présidence de Mme Floriane Beetschen, le Conseil Communal de Bursins a :

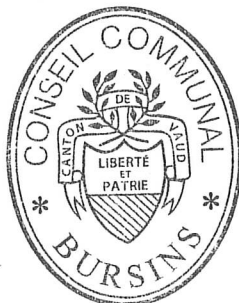
Accepté le Préavis municipal 03/2026

relatif à la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 30'400.- pour le remplacement de la chaudière à gaz du bâtiment Rue de l'Eglise 2-4

Art. 160, 1 LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

La Présidente

Floriane Beetschen



La Secrétaire

Alexandra Wainwright

Bursins, le 31 mars 2026



Extrait du procès-verbal du Conseil Communal de Bursins
Du 31 mars 2026

Sous la présidence de Mme Floriane Beetschen, le Conseil Communal de Bursins a :

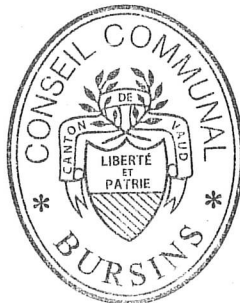
Accepté le Préavis municipal 05/2026

relatif à la demande de crédit de CHF 168'000.- pour le renouvellement de l'éclairage public communal

Art. 160, 1 LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

La Présidente

Floriane Beetschen



La Secrétaire

Alexandra Wainwright